

**Zeitschrift:** Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger  
**Herausgeber:** Organisation des Suisses de l'étranger  
**Band:** 26 (1999)  
**Heft:** 6

**Artikel:** La protection de la nature en Suisse à l'examen : pionnier à la traîne  
**Autor:** Stalder, Helmut  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-912690>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Pionnier à la traîne

**La Suisse a longtemps figuré parmi les pionniers en matière de protection de la nature et du paysage. Mais ce n'est plus du tout le cas. Notre pays n'a toujours pas élaboré de projet national pour l'extension des zones protégées, alors que, ces dernières années, nos voisins ont aménagé des dizaines de parcs et réserves.**

**A**u début du siècle, la Suisse fut un des premiers pays à prendre conscience de la valeur de ses trésors naturels. Elle aménagea, en 1914, le premier Parc national d'Europe centrale dans les Grisons. Mais ce Parc national

*Helmut Stalder \**

suisse s'est à peine développé durant ses 70 ans d'existence. D'une surface de 169 km<sup>2</sup>, il est aujourd'hui l'un des plus petits parcs nationaux de l'Arc alpin. De plus, la Suisse n'a, depuis lors, plus créé d'autres grandes réserves qui, pourtant,

\* Helmut Stalder est journaliste à la rédaction suisse du «Tages-Anzeiger»

seraient indispensables à la survie de la faune et de la flore menacées.

## Quelques îlots protégés

Il y a bien quelque 1700 zones protégées dans notre pays, mais la plupart ne sont pas plus étendues qu'un terrain de football et, de plus, elles ne sont pas en réseau. Tandis qu'on se bat, en Suisse, pour de petits îlots protégés, l'Europe développe ses réserves naturelles à grande échelle. Durant la dernière décennie, la France, l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie ont créé 11 parcs nationaux d'une superficie totale de 3000 km<sup>2</sup>, 17 parcs de la biosphère, 122 grandes réserves naturelles et des dizaines de parcs régionaux. «Alors qu'elle était pionnière, la Suisse est devenue un pays en voie de développement dans le domaine de la protection de la nature», déclare Urs Tester, de Pro Natura.

C'est ce qui explique que la Suisse a été mal notée l'automne dernier dans une étude effectuée par l'OCDE sur les performances environnementales de 29 pays. Dans les domaines techniques de la protection de l'environnement (eau, air, déchets, bruit), la Suisse est bien dans le peloton de tête, mais ses performances sont faibles en matière de protection de la nature et du paysage. 34 mammifères, 45 poissons et 22 plantes sont menacés de disparition en Suisse. Pour les oiseaux, la Suisse est la plus mal placée dans le rapport de l'OCDE, avec 44 espèces menacées.

Habitat dispersé, exploitation abusive de l'espace et surtout agriculture intensive détruisent les espaces naturels. C'est pourquoi l'OCDE insiste pour que la protection de la nature soit plus sérieusement prise en compte dans l'aménagement du territoire et des infrastructures, préconise une meilleure coordination entre autorités politiques, économie et science et davantage de moyens financiers. Philippe Roch, directeur de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, partage largement cette analyse. Mais

**En 1998, la région marécageuse du Val Madris, dans les Grisons, a été déclarée zone protégée par la Confédération.**



(Photos Herbert Maeder)

l'OCDE a surtout mis le doigt sur le problème le plus sensible, l'absence, en Suisse, de politique globale de protection de la nature.

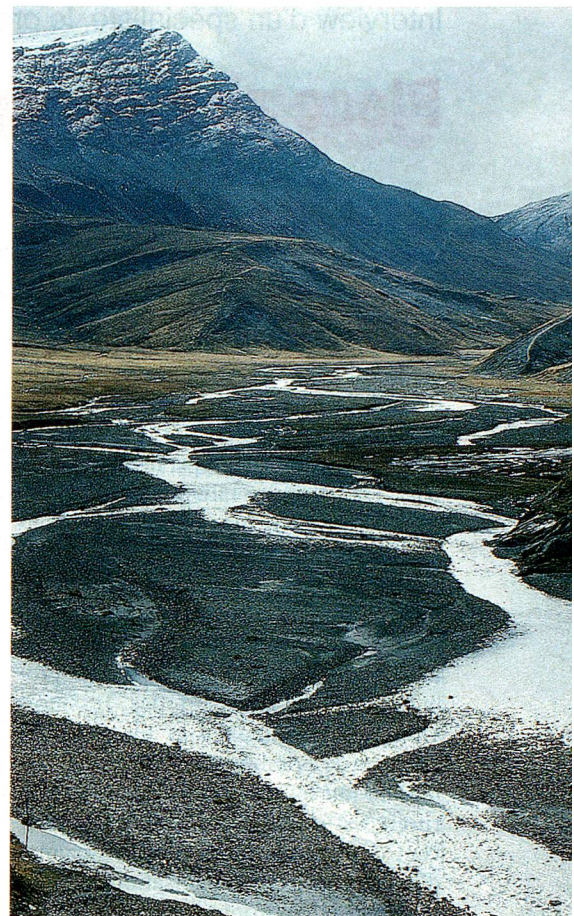
## Absence d'objectifs

Jusqu'à maintenant, la Confédération a mis l'accent sur l'inventaire des paysages dignes de protection. Des contrats de protection ont ensuite été négociés avec les propriétaires fonciers – un travail de Sisyphe dans un pays où l'on attache beaucoup d'importance à l'autonomie communale et à la propriété. La création de grandes réserves naturelles dépassant les frontières communales ou cantonales s'avère presque irréalisable, car plus un territoire est grand et plus s'aggravent les conflits entre un nombre toujours plus important de personnes concernées. Si la priorité aux contrats de protection de la nature s'est avérée utile, elle a aussi eu pour conséquence d'affecter l'essentiel des forces au travail de bénédictin, au détriment d'une conception au niveau national. C'est ce qui explique que les organisations de protection de l'environnement accusent la Confédération de ne pas avoir d'objectifs, d'exigences minimales, de réglementation des compétences, ni de moyens financiers pour promouvoir les réserves naturelles d'importance nationale. La Confédération devrait donc enfin prendre ses responsabilités.

## Un projet de protection moderne

Au début de septembre, Pro Natura est passée à l'offensive. Elle veut que la Suisse réintègre le peloton de tête des Etats européens en créant une nouvelle génération de réserves naturelles. «Il ne s'agit pas de créer des cloches à fromage, mais des réserves protégées avec une gestion adaptée aux besoins et des paysages naturels où les gens soient admis en tant qu'observateurs curieux», déclare Otto Sieber, secrétaire central de Pro Natura. En Europe se créent à côté des parcs naturels sauvages des réserves de zones cultivées, où les ressources sont gérées dans le sens de la durabilité et où l'on pratique un tourisme respectueux de l'environnement. L'introduction, en Suisse, de tels espaces briserait les réticences et permettrait de protéger des paysages précieux. Pro Natura entend s'employer à ce que, durant les 15 prochaines années, environ dix pour cent du territoire soit défini comme réserves naturelles et dix autres pour cent comme paysages protégés. A côté du Parc national, elle préconise la

création de huit grandes zones protégées de 100 à 1000 km<sup>2</sup>, partiellement exploitées. De plus, elle souhaiterait la création d'au moins 13 paysages protégés d'une surface totale de 3800 km<sup>2</sup>, ainsi que de six réserves de la biosphère avec zones sauvages, d'une zone protégée de ceinture avec exploitation appropriée. En outre, les zones protégées actuelles devraient être arrondies et plusieurs douzaines de petites zones sauvages sorties de la zone agricole. Toutes ces idées ne sont en aucun cas utopiques. La surproduction a déclenché une réorientation de l'agriculture. On est passé du subventionnement de la production aux paiements directs liés à une exploitation des surfaces respectueuse de l'environnement. Beaucoup de paysans, aujourd'hui, n'exploitent plus les rives de cours d'eau et les lisières de forêts et reçoivent des paiements directs pour un entretien écologique. Le recul de la culture intensive permet la réalisation de projets de protection de la nature. Et cela n'est pas l'unique raison de cette offensive de Pro Natura. Le Parc national suisse est en train de réaliser sa première extension notable. Il sera complété d'une petite zone centrale supplémentaire et d'une zone tampon d'environ 300 km<sup>2</sup>, où seront tolérées une agriculture et une gestion du bois conformes au développement durable. Cela implique une modification de la loi de 1980 sur le Parc national suisse. Les organisations de



Méandres sur le haut plateau grison de la Greina; un des paysages de montagne les plus intacts de Suisse.

protection de l'environnement y voient une chance pour un changement complet d'orientation.

## Loi-cadre revendiquée

La conseillère nationale grisonne Silva Semadeni demande, par voie de motion, d'élaborer une loi-cadre pour les grandes zones protégées plutôt qu'une nouvelle loi sur le Parc national. Mais le Conseil fédéral ne le veut pas. Les carences dans la protection de la nature ne sont pas d'ordre législatif, mais tiennent plutôt à l'application, explique-t-il. Insérer la loi sur le Parc national dans une loi-cadre retarderait l'agrandissement du Parc national. Les milieux écologiques sont déçus et constatent que le gouvernement ne saisit pas l'occasion d'élaborer un projet de politique globale en matière de zones protégées. Ils comptent désormais sur le parlement. Ils critiquent également, en coulisse, la direction du Parc national, qui, au lieu d'élaborer une stratégie orientée vers l'avenir et de nature à remettre la Suisse au niveau européen, essaie tout simplement de protéger ses acquis. ■

## Zones alluviales difficiles à protéger

*Bien qu'un règlement sur la protection des zones alluviales soit en vigueur depuis 1992, les cantons ne l'appliquent que timidement. Selon Willy Geiger, directeur adjoint de l'OFEFP, l'exploitation industrielle telle que gravières ou centrales électriques sont à beaucoup d'endroits un véritable frein à une vraie protection des zones alluviales. Au cours des 200 dernières années, 90 pour cent des zones alluviales suisses ont disparu. Le canton d'Argovie qui abrite douze zones alluviales d'importance nationale est un modèle en la matière. Il est en train d'investir 16 millions de francs pour l'aménagement d'un parc de zones alluviales. En queue de liste figurent Berne et Vaud. Selon Markus Graf, de l'inspection bernoise de la nature, le retard pris dans l'application du règlement est principalement dû aux difficultés personnelles et financières des cantons. LS*